

# Nouvelles du C.A.

Volume 22, no 2 (No 448, 13 novembre 2024)

## **Rapport financier annuel 2023-2024**

Le directeur des finances et des entreprises autofinancées, monsieur Éric Poirier, a présenté aux membres les résultats au 30 juin 2024. Lors de la révision budgétaire de janvier 2022, un déficit net budgétaire de 366 550 \$ avait été anticipé. Le Cégep présente finalement un surplus au fonds de fonctionnement de 2 962 750 \$ pour l'exercice 2023-2024.

Ces résultats s'expliquent par l'obtention de mandats spéciaux à la Direction de la formation continue et aux entreprises, en lien avec le soutien pédagogique aux infirmières diplômées hors Canada et une sous-embauche plus importante qu'anticipée au niveau de la masse salariale enseignante.

Une fois les virements de 230 601 \$ pour l'emprunt autofinancé, c'est un montant net de 2 732 149 \$ qui s'ajoute au solde de fonds au 30 juin 2024. Le solde de fonds de fonctionnement passe ainsi de 3 891 084 \$ au 30 juin 2023 à 6 623 233 \$ au 30 juin 2024.

Le conseil d'administration a convenu de procéder à l'affectation de certaines sommes :

- 1 200 000 \$ pour un éventuel projet d'agrandissement en lien avec le devis scolaire du Cégep
- 800 000 \$ pour le remboursement anticipé de l'emprunt autofinancé relatif au projet d'économie d'énergie
- 1 000 000 \$ pour la réfection du centre sportif
- 3 000 000 \$ pour des équipements et des ressources dédiés à l'enseignement et à la réussite

## **Rapport annuel 2023-2024 du Centre de recherche pour l'inclusion des personnes en situation de handicap (CRISPESH)**

Dans le cadre de la reddition de compte auprès du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), le rapport annuel 2023-2024 du CRISPESH a démontré que le Centre continue d'assumer son rôle de leader dans le domaine de l'inclusion. Il est également partenaire dans plusieurs projets intersectoriels touchant le handicap et l'inclusion.

En parallèle, le CRISPESH continue d'appuyer ses deux collèges d'affiliation dans leurs efforts pour innover dans une perspective inclusive. Un tableau montre les résultats obtenus en relation avec les objectifs, les actions, les indicateurs et les cibles fixés dans le plan de travail 2023-2024.

Les membres du conseil d'administration ont adopté le rapport annuel 2023-2024 du CRISPESH, tel qu'il a été présenté.

## **États financiers 2023-2024 du CRISPESH**

Les états financiers 2023-2024 du CRISPESH donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 30 juin 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux *Normes comptables canadiennes pour le secteur public*.

Le conseil a adopté les états financiers 2023-2024 du CRISPESH tel qu'ils ont été présentés.

# Nouvelles du C.A.

---

## **Plan de travail 2024-2025 du CRISPESH**

Le conseil d'administration du Collège a adopté le plan stratégique 2023-2028 du CRISPESH en février dernier. À partir des visées de ce plan quinquennal, le CRISPESH doit élaborer annuellement un plan de travail qui détermine les actions à prioriser pour l'année en cours et précise les cibles et les échéances pour chacune des actions prévues.

Ce plan de travail annuel 2024-2025 a été adopté par le conseil.

## **Prévisions budgétaires 2024-2025 du CRISPESH**

Les prévisions budgétaires 2024-2025 du CRISPESH donnent un aperçu des revenus et des dépenses selon les volets d'activités, soit la recherche appliquée, l'aide technique, la formation, la diffusion d'information et le fonctionnement.

Le C. A. a adopté les prévisions budgétaires 2024-2025 du CRISPESH tel qu'il a été présenté.

## **Rapport annuel d'activités 2023-2024**

Pour satisfaire aux exigences de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et du ministère de l'Enseignement supérieur (MES)*, le cégep du Vieux Montréal (CVM) doit procéder annuellement à une reddition de comptes dans le but de démontrer l'adéquation entre sa mission, son plan stratégique, ses obligations législatives, ses capacités organisationnelles et ses résultats.

Cette reddition de comptes prend la forme du Rapport annuel d'activités 2023-2024, qui a été adopté par les membres du conseil.

## **Politique et règlements désuets**

Le Collège a amorcé l'actualisation de son cahier de gestion et souhaite procéder à l'abrogation de deux règlements et d'une politique qui ont été identifiés comme désuets :

- La *Politique contre le harcèlement sexuel* : remplacée par la *Politique visant à prévenir et contrer les violences à caractère sexuel*
- Le règlement numéro 8 sur le dossier étudiant : n'avait pas été révisé depuis 1982. Les lois et guides administratifs provenant du MES auxquels nous nous conformons balisent les pratiques en ces matières.
- Le Règlement déclarant le CVM « Cégep sans fumée » : remplacé par la *Politique de lutte contre le tabagisme*

Le conseil d'administration a accepté d'abroger ces règlements et la politique susmentionnés.

## **Désignation d'une personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité**

À compter du 30 novembre 2024, toutes les dispositions de la Loi édictant la *Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles* et modifiant d'autres dispositions législatives seront en vigueur. Ainsi, les organismes publics doivent notamment abolir la fonction de responsable du suivi des

# Nouvelles du C.A.

divulgations, mise en place en 2017, et désigner une personne à titre de responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité (RGEI).

Les membres du conseil ont désigné la personne à la Direction des communications et des affaires corporatives, madame Anne-Louise Savary, RGEI.

## **Calendrier scolaire 2025-2026**

Le conseil d'administration a adopté le calendrier scolaire 2025-2026 présenté. Le projet de calendrier a fait l'objet d'une consultation auprès de la commission des études qui a donné un avis favorable le 31 octobre 2024.

## **Acquisition de mobiliers pour les nouveaux espaces à la Place Dupuis**

Des travaux de construction ont cours pour aménager de nouveaux espaces en location à la Place Dupuis afin de répondre aux besoins des activités de la Direction de la formation continue et aux entreprises. De nouveaux mobiliers seront donc requis.

Le Collège a lancé un appel d'offres public incluant trois lots distincts dans le but de conclure un ou plusieurs contrats d'acquisition et d'installation de ces mobiliers. L'appel d'offres a été lancé le 31 octobre 2024 et les soumissions sont attendues le 25 novembre 2024. L'évaluation pour l'ensemble des trois lots est de 470 000 \$ avant taxes.

Le C.A. a préapprouvé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour un montant maximal de 517 000 \$ incluant la contingence de 10 %.

## **Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche du cégep du Vieux Montréal**

Afin de planifier à moyen terme les besoins en investissements d'infrastructures de recherche des établissements québécois, dont les collèges, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie demande aux collèges de soumettre leur Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche.

Conformément à son Plan stratégique, le CVM est engagé dans le développement de sa capacité de recherche et peut demander, recevoir et gérer des subventions provenant du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI). Le Collège soutient également les projets de recherche de son centre collégial de transfert de technologie, le CRISPESH, en partenariat avec le Collège Dawson.

Les membres du conseil d'administration ont adopté le Plan décennal des infrastructures de recherche 2025-2035 du cégep du Vieux Montréal.

## **Nominations à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'administration**

Selon les dispositions de l'article 4.4 du Règlement numéro 1 de régie interne du cégep du Vieux Montréal, le conseil procède à des nominations à la présidence et à la vice-présidence lors de l'assemblée annuelle.

Le conseil a nommé Mme Nadine Gelly à la présidence et Mme Emmanuelle Tétreault à la vice-présidence.

# Nouvelles du C.A.

---

## **Nominations des membres du comité exécutif**

Selon les dispositions de l'article 5.4 du Règlement numéro 1 de régie interne du cégep du Vieux Montréal, le conseil d'administration nomme les membres de son comité exécutif lors de l'assemblée annuelle.

Il est constitué de :

- Mme Mylène Boisclair, directrice générale (membre d'office)
- Mme Annie Doré-Côté, directrice des études (membre d'office)
- Mme Emmanuelle Tétreault
- Mme Nadine Gelly
- Mme Suzanne Pitre
- Mme Audrey De Rancourt-Raymond

## **Nominations au comité d'éthique et de gouvernance**

Selon les dispositions de l'article 7.1 du Règlement numéro 1 de régie interne du CVM, le comité d'éthique et de gouvernance est formé à l'assemblée annuelle du conseil et est composé de trois à cinq membres.

Son mandat est de faire des recommandations au C.A. en vue de l'adoption et de l'application d'un ensemble de processus de gouvernance qui respectent les obligations légales du Cégep et reflètent les meilleures pratiques en matière de saine gouvernance. Il agit également à titre de conseil de discipline en vertu du Règlement sur un code de déontologie des administrateurs au Cégep.

Pour composer le comité sur la gouvernance 2024-2025, le conseil d'administration a nommé :

- M Carle Bernier-Genest
- M Martin Letendre
- Mme Mylène Boisclair
- Mme Nadine Gelly
- M Patrick Hébert

## **Prochaine assemblée :**

La prochaine rencontre se tiendra le 11 décembre, à 17 h 30.